

<b>DESIGNATION DES ESPECES</b>	<b>Pêche à la ligne et aux engins 1<sup>ère</sup> catégorie</b>	<b>Pêche à la ligne et aux engins 2<sup>ème</sup> catégorie</b>
Toutes espèces de poissons sauf ceux mentionnés ci-dessous :	12 mars au 18 septembre	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
Truite fario, arc en ciel, ombre ou saumon de fontaine, ombre chevalier, cristivomer	12 mars au 18 septembre	12 mars au 18 septembre
Ombre commun	21 mai au 18 septembre	21 mai au 31 décembre
Brochet	12 mars au 18 septembre	1 <sup>er</sup> au 30 janvier 14 mai au 31 décembre
Sandre	12 mars au 18 septembre	1 <sup>er</sup> janvier au 13 mars 14 mai au 31 décembre
Black bass	12 mars au 18 septembre	1 <sup>er</sup> janvier au 1 <sup>er</sup> mai 02 juillet au 31 décembre
Ecrevisse à pattes rouges, des torrents, à pattes blanches, à pattes grêles.	23 juillet au 1 <sup>er</sup> aout	23 juillet au 1 <sup>er</sup> aout
Grenouille verte ou rousse	25 juin au 18 septembre	25 juin au 31 décembre
Anguille jaune	1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre